

# Ouvrir les portes de l'Assemblée aux citoyens



## Venir à l'Assemblée

Entrée du public :  
33 bis, Quai d'Orsay (se munir d'une pièce d'identité).



Pour assister à la séance publique :

- être invité par un député
- ou se présenter avant le début de la séance (dans la limite des places disponibles).

Pour visiter le Palais-Bourbon :

- chaque samedi à 10 heures, 14 heures et 15 heures, (visites guidées gratuites limitées à 30 personnes)
- à l'occasion des Journées du patrimoine (chaque troisième week-end de septembre)
- pour les groupes : possibilité de visiter l'Assemblée et d'assister à une séance. Sur réservation au 01 40 63 64 08.

## L'Assemblée dans le texte

Qui dit publicité des débats dit transcription de ceux-ci. L'Assemblée en propose traditionnellement deux versions écrites.

Le compte rendu intégral tout d'abord : élaboré par un service composé de 23 rédacteurs et 12 réviseurs, il est le fruit de la sténographie prise en séance qui permet de saisir non seulement l'intégralité des interventions, mais aussi toutes les interruptions et mouvements divers qui animent la vie de l'hémicycle.

Le compte rendu intégral - 11 065 pages en 98 - est publié au Journal Officiel, deux à trois jours après la séance. Légèrement moins exhaustif, mais disponible plus rapidement (environ deux heures et demie après la fin de la séance, notamment sur le site internet de l'Assemblée), le compte rendu analytique est rédigé par les secrétaires des débats. Il assure une information en temps presque réel de la presse et du public.

## Les Journées du patrimoine

Plus de 200 000 citoyens visiteurs en 1998 : l'ouverture de l'Assemblée est une réalité dont les Journées du patrimoine constituent un temps fort. Elles ont été, cette année, l'occasion de présenter au public non seulement les décors, mais aussi les métiers de l'Assemblée : gainiers, tapissiers, serruriers, peintres en décors, horlogers, menuisiers-ébénistes, relieurs, jardiniers, rédacteurs, informaticiens... autant de spécialistes dont le professionnalisme a impressionné les 20 000 visiteurs qui, les 19 et 20 septembre derniers, ont profité des Journées du patrimoine pour visiter le Palais-Bourbon et l'Hôtel de Lassay.

L'Assemblée, c'est, par excellence, la maison de la démocratie, la maison de tous. Pourtant, le Palais-Bourbon et l'hôtel de Lassay semblent parfois inaccessibles, comme une ville au cœur de la ville. Pour améliorer cette image, les députés ont souhaité ouvrir plus largement aux citoyens une Assemblée qui est la leur. Ouverture effective des grilles, renforcement des moyens affectés à l'accueil du public, participation active aux Journées du patrimoine et, au total, plus de 200 000 visiteurs : l'année 1998 aura bien été celle de l'ouverture.



Le Président Laurent Fabius accueille les visiteurs dans l'hémicycle lors des Journées du patrimoine.

## Ouvrez les grilles !

Face à la place de la Concorde, le péristyle du Palais-Bourbon offre un point de vue unique sur un des plus beaux sites de la Capitale. Il était jusqu'à présent inaccessible au promeneur. Afin de rendre ce belvédère au public, les grilles donnant sur le quai sont désormais ouvertes les jours où l'Assemblée ne siège pas (en général du vendredi au lundi inclus).

## La séance est ouverte

C'est une tradition républicaine : les séances du Parlement sont publiques. Les citoyennes et les citoyens peuvent ainsi assister aux travaux de l'Assemblée depuis les tribunes prévues à cet effet.

En 1998, ce ne sont pas moins de 54 400 personnes qui ont ainsi pu suivre en direct et sur place les travaux des parlementaires.



## S'informer sur l'Assemblée

Internet :  
<http://www.assemblee-nationale.fr>

Le Bulletin de l'Assemblée nationale : publication hebdomadaire (lorsque l'Assemblée siège) disponible gratuitement sur abonnement.

Infos Assemblée : renseignements sur l'activité de l'Assemblée, ses organes et ses membres  
01 40 63 69 69.

Pour connaître l'ordre du jour de la prochaine séance :  
01 40 63 77 77.

Canal Assemblées : pour connaître les programmes de la chaîne parlementaire :  
01 40 63 55 20.

3614 ASNAT : ordre du jour, composition de l'Assemblée, distribution des documents parlementaires (0,19 à 0,37 F la minute).

Kiosque de l'Assemblée : 4, rue Aristide Briand 75007 Paris vente sur place et par correspondance des documents parlementaires et d'ouvrages se rapportant au Parlement, ainsi que d'objets-souvenirs  
01 40 63 61 21.



Vous désirez passer un concours : pour tout renseignement appelez le serveur vocal :  
01 40 63 98 98.